

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize octobre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 octobre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LÉBOUC Nelly, PERCHAIÉ Éric, PÉTIGNY Patrick, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DUPUIS Arnaud), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame SAVOYE Frédérique

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 29
- . présent(s) ou représenté(s) : 27
- . absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : CHARTE INFORMATIQUE

CHARTRE INFORMATIQUE

La commune met à disposition des élus municipaux différents outils numériques nécessaires à l'exercice de leur mandat, notamment des adresses électroniques individuelles ou collectives et, le cas échéant, des équipements ou accès informatiques.

Afin de préciser les conditions d'utilisation de ces moyens et de rappeler les bonnes pratiques applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une charte d'utilisation des outils numériques mis à disposition des élus municipaux, annexée à la présente délibération.

Cette charte vise notamment à :

- garantir une utilisation des outils numériques conforme à l'exercice du mandat municipal
- contribuer à la sécurité du système informatique communal et intercommunal et à la protection des données
- rappeler les règles relatives au respect des personnes, à la confidentialité et à l'utilisation des moyens publics
- encadrer l'utilisation des adresses électroniques et autres moyens numériques mis à disposition par la commune
- définir les modalités de gestion des accès et équipements, notamment en cas d'incident de sécurité ou de cessation du mandat
- fixer un cadre de précaution concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle, en particulier s'agissant des documents de travail ou préparatoires qui n'ont pas encore été rendus publics par la collectivité.

Cette charte constitue un cadre d'utilisation et de prévention. Elle s'applique dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des droits attachés à l'exercice du mandat des conseillers municipaux.

Suite à la présentation du sujet en commission du *16 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER la charte d'utilisation des outils numériques mis à disposition des élus municipaux, telle qu'annexée à la présente délibération ;

2°) DE DÉCIDER que cette charte s'applique à l'ensemble des élus bénéficiant d'outils, de comptes, d'accès ou d'équipements numériques mis à disposition par la commune ;

3°) DE PRÉCISER que la charte sera portée à la connaissance de chaque élu concerné ;

4°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Teddy RÉGNIER

**La Secrétaire de séance,
Frédérique SAVOYE**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that crosses itself, with a vertical line extending downwards from the center.

<u>Nombre d'élus présents ou représentés</u> : 27	<u>Pour</u> : 27	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0	<u>Ne participe(nt) pas au vote</u> : 0
---	------------------	-------------------	------------------------	---